



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

textile et habillement

Question écrite n° 33511

Texte de la question

Mme Annick Le Loch attire l'attention de M. le ministre du redressement productif sur la situation des professionnels du secteur des fibres textiles agricoles. L'absence d'équipements régionaux ou locaux de transformation première est un frein au développement de la production et une tendance à la délocalisation de la main-d'œuvre. La production de chanvre et lin, par exemple, est exportée sous forme de matière première, pour ensuite nous revenir sous forme de produits finis. De plus, les fibres textiles agricoles peuvent être gaspillées, comme dans l'élevage ovin où la laine est détruite car elle représente un coût de production et non un revenu. Les fibres synthétiques sont favorisées au détriment des fibres naturelles dont la production a pourtant un impact environnemental nettement plus faible (à l'exception du coton). Relancer la production textile en France permettrait par conséquent de relancer l'emploi dans cette filière ainsi que de peser sur la balance commerciale et sur le « bilan carbone » du pays. Dans cette perspective, elle lui demande son avis quant à la pertinence de la création d'un office national interprofessionnel des fibres textiles agricoles qui permettrait de mobiliser et coordonner les acteurs de la production et de la recherche (INRA, IFTH) autour du développement de nouveaux procédés de transformation et de valorisation des fibres naturelles françaises.

Données clés

Auteur : [Mme Annick Le Loch](#)

Circonscription : Finistère (7^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33511

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : Redressement productif

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 juillet 2013](#), page 7711

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)